



Mercredi 29 mars 2006

Compte rendu du groupe de travail « Compétences croisées » du 23 mars 2006.

Après la réunion du 16 novembre 2005, Philippe Rambal, responsable de la Mission Commune Accueil DGI-DGCP, a convié tous les syndicats des deux administrations à un nouveau groupe de travail ce 23 mars. Le SNUI et SUD Trésor se sont exprimés d'une seule voix, à la différence de la grande majorité des organisations présentes. En cinq heures de réunion, qui plus est dans un cadre de dialogue social original à plus d'un titre, l'administration n'a pas dissipé les craintes que nous avons exprimées, ni le flou qui entoure cette expérimentation, hormis la certitude qu'elle ne commencera pas avant septembre-octobre 2006.

Une fois encore, l'administration a refusé d'ouvrir les débats sur l'organisation future des services (modalités de délégation de la prise de décision, circuits de procédures, types d'habilitations informatiques...) et sur la composition de ces équipes (nombre, grade..) en prétextant qu'elle ne savait pas estimer l'évolution des charges pour chacun d'eux. Elle a même contesté nos affirmations sur le double transfert de charges pourtant évident : un entre services de la DGI, auquel s'ajoute un croisement entre la DGCP et la DGI qui n'est pas un simple échange, mais un empilement de charges. Elle a seulement admis qu'il n'y aurait pas de période d'interdiction de congés lors de pics probables de charges.

Mais l'absence du projet de guide de procédures dans les documents préparatoires, alors que le SNUI et SUD Trésor l'avaient plusieurs fois réclamé, a rendu de fait impossible tout débat sérieux sur le coeur de cette réforme et sur ses conséquences. Nos questions relatives aux applications et aux liaisons informatiques n'ont pas eu plus d'échos que celles sur les futures responsabilités des agents et leur encadrement réglementaire. Cela étant, l'administration a accepté de réfléchir à l'abaissement des seuils de compétences mais dans une fourchette de 1000 à 2000 euros qui demeure bien trop haute pour des délégations de compétences relativement techniques.

En matière de formation, elle va prendre en compte nos demandes d'allongement et de renforcement des stages, mais elle n'a pas précisé ni comment, ni avec quels moyens.

Le SNUI et SUD Trésor ont alors déclaré qu'ils empêcheraient l'administration de franchir trois lignes jaunes :

- Pas d'agents mal ou sous formés à qui seraient déléguées des responsabilités hors du champ de leur administration d'origine,
- Pas de dégradations des conditions de travail des agents et de réception des contribuables,
- Pas de nouvelles qualifications sans reconnaissance.

Au sujet de l'accueil commun, le pendant « urbain » des compétences croisées, l'objectif du ministre est de généraliser le module 3, c'est-à-dire de faire traiter directement et immédiatement par des agents présents à l'accueil un maximum de demandes des contribuables. Dans les hôtels des Finances, actuels ou en projets, c'est la « polyvalence progressive » qui est recherchée.

Après avoir renouvelé les mêmes observations puisqu'il s'agit là aussi de délégations de compétence, le SNUI et SUD Trésor ont vivement contesté la totale marge de manœuvre laissée aux DSF et aux TPG dans le cadre d'un protocole national complètement aménageable au niveau local ! Nous avons également réaffirmé que la politique de suppressions de milliers d'emplois chaque année combinée à celle de la polyvalence excessive se traduit par de fortes dégradations des conditions de travail des agents et de la qualité du service public.

En dernier lieu, nous avons été informés du lancement fin janvier de l'expérimentation du numéro de téléphone unique DGI-DGCP dans le département de l'Ain.

En conclusion, SNUI et SUD Trésor ont décidé d'adresser un courrier commun aux deux directeurs généraux concernés afin d'obtenir des réponses plus précises et des engagements concrets en faveur des agents.

La déclaration liminaire SNUI-SUD Trésor est sur les sites de nos syndicats depuis lundi.